

RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-469

Règlement numéro 2024-469 décrétant une dépense et un emprunt de 925 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents d'amélioration et de mise à niveau du poste de pompage principal des eaux usées

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du Conseil tenue le 19 août 2024 et que le projet de règlement a été déposé et présenté à cette même séance;

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 Travaux

Le conseil est autorisé à réaliser les travaux permanents d'amélioration et de mise à niveau du poste de pompage principal des eaux usées au coût de 925 000 \$ selon le document « Sommaire Bordereau d'estimation » préparé par Tetra Tech en date du 29 août 2024 (annexe « A »).

ARTICLE 3 Dépense

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 925 000 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4 Emprunt

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 925 000 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 5 Taxe spéciale

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6 Contribution ou subvention

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute autre contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité des dépenses décrétées par le présent règlement.

La contribution ou subvention est affectée à la réduction de l'emprunt pour la partie de la dépense pour laquelle elle est versée.

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7 Surplus

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 8 Annexe

L'annexe A est jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 9 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Mario van Rossum, maire

Christianne Pouliot, directrice générale
et greffière-trésorière

Avis de motion donné le 19 août 2024
Dépôt du projet de règlement le 19 août 2024
Adoption du règlement le
Avis public procédure d'enregistrement donné le
Registre tenue le

Règlement 2024-469

Annexe A

BORDEREAU D'ESTIMATION					
	NATURE DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
1	Travaux généraux				
1.1	Gestion et maintien de la circulation, sécurité et organisation au chantier	1	forfait	45 000,00 \$	45 000,00 \$
1.2	Gestion des eaux usées	1	forfait	55 000,00 \$	55 000,00 \$
1.3	Relevés pour plans finaux	1	forfait	2 500,00 \$	2 500,00 \$
1.4	Protection des eaux du cours d'eau et mesures environnementales	1	forfait	1 500,00 \$	1 500,00 \$
1.5	Réfection du site des travaux	1	forfait	10 000,00 \$	10 000,00 \$
	Sous-total - Travaux généraux				\$ 114 000,00
2	Travaux civil				
2.1	Rehaussement du mur intérieur	1	forfait	1 500,00 \$	1 500,00 \$
2.2	Base de béton pour génératrice	1	forfait	5 000,00 \$	5 000,00 \$
2.3	Base de béton pour cabinet	1	forfait	15 000,00 \$	15 000,00 \$
2.4	Dalle de propreté	1	forfait	6 000,00 \$	6 000,00 \$
	Sous-total - Civil				\$ 27 500,00
3	Mécanique de procédé				
3.1	Pompes d'eaux usées	2	unité(s)	40 000,00 \$	80 000,00 \$
3.2	Mécanique de procédé (poste de pompage)	1	forfait	50 000,00 \$	50 000,00 \$
3.3	Mécanique de procédé (chambre de nettoyage)	1	forfait	20 000,00 \$	20 000,00 \$
3.4	Débitmètre 150mm dia.	2	unité(s)	9 000,00 \$	18 000,00 \$
3.5	Débitmètre 200mm dia.	1	unité(s)	10 500,00 \$	10 500,00 \$
3.6	Ajout de garde-corps	1	forfait	7 500,00 \$	7 500,00 \$
3.7	Modification des métaux ouvrés	1	forfait	5 000,00 \$	5 000,00 \$
3.8	Socle pour système anti-chute	2	unité(s)	3 750,00 \$	7 500,00 \$
3.9	Démantèlement mécanique existante (poste de pompage)	1	forfait	5 000,00 \$	5 000,00 \$
3.10	Démantèlement mécanique existante (chambre de nettoyage)	1	forfait	1 500,00 \$	1 500,00 \$
3.11	Essais, mise en service et formation du personnel	1	forfait	5 000,00 \$	5 000,00 \$
3.12	Assistance à l'entreprise spécialisée en mise en service	1	forfait	1 000,00 \$	1 000,00 \$
	Sous-total - Mécanique de procédé				\$ 211 000,00

BORDEREAU D'ESTIMATION					
	NATURE DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
4	Électricité				
4.1	Travaux de démantèlement	1	forfait	10 000,00 \$	10 000,00 \$
4.2	Nouvelle alimentation 347/600V	1	forfait	11 600,00 \$	11 600,00 \$
4.3	Nouveau cabinet électrique	1	forfait	46 000,00 \$	46 000,00 \$
4.4	Équipements nouveau cabinet électrique	1	forfait	30 000,00 \$	30 000,00 \$
4.5	Nouveau Groupe électrogène	1	forfait	100 000,00 \$	100 000,00 \$
4.6	Travaux puits de pompage existant	1	forfait	6 000,00 \$	6 000,00 \$
4.7	Travaux divers et généraux	1	forfait	3 000,00 \$	3 000,00 \$
	Sous-total - Électricité				206 600,00 \$
5	Instrumentation et contrôle				
5.1	Fourniture et assemblage en atelier - Panneau de contrôle principal	1	forfait	40 000,00 \$	40 000,00 \$
5.2	Fourniture et assemblage en atelier - Entraînements à fréquence variable en coffret	1	forfait	35 000,00 \$	35 000,00 \$
5.3	Fourniture et assemblage en atelier - Démarreur pleine tension en coffret	1	forfait	15 000,00 \$	15 000,00 \$
5.4	Installation en chantier	1	forfait	8 000,00 \$	8 000,00 \$
5.5	Programmation et mise en service	1	forfait	20 000,00 \$	20 000,00 \$
	Sous-total - Instrumentation et contrôle				\$ 118 000,00
	TOTAL				677 100,00 \$